# PROJET D'ETABLISSEMENT

**Se Découvrir et Découvrir les Autres**


**ÉCOLE LIBRE MIXTE**
**DE LONZEE**
**Rue de l'Eglise, 131 A**
**5030 LONZEE**
**Tel: 081 / 61.47.94**
**G.S.M. : 0473 / 31.25.88**
**info@ecole-libre-lonzee.be**
**http://www.ecole-libre-lonzee.be**

**Éditeur Responsable : ADAM Vincent - Rue de l'Eglise, 131 A - 5030 LONZEE**

**Bien choisir une école pour son enfant est une démarche importante.**

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Cette présentation de notre projet d'Etablissement vise à répondre aux questions, aux interrogations exprimées par les parents lors de l'inscription de leur enfant.

En étroite collaboration avec vous, Parents, nous souhaitons que votre enfant puisse :

- Apprendre à s'émouvoir, à communiquer, à aimer, à éprouver, à raisonner, à apprendre, à agir, …
- Découvrir ses propres richesses, découvrir la richesse des autres,
- Avoir des projets, être en projets,
- Développer sa personnalité,
- Accéder à l'autonomie.

Vous trouverez dans ce livret :

1. Les grandes options philosophiques et éducatives de notre école,

2. Le projet pour notre école :
    a. Son projet éducatif,
    b. Son projet pédagogique,
    c. Son projet d'école,

3. Le règlement d'ordre intérieur,

4. Les consignes pour une vie plus agréable,

5. Les renseignements pratiques complémentaires,

6. Les dispositions finales.

Nous espérons que vous en ferez bonne lecture et souhaitons une année scolaire épanouissante à chacun de nos élèves !

# Nos options philosophiques et éducatives

- **Une école chrétienne**
  Accueillante à tous, où se vivent les valeurs de solidarité, de partage, d'écoute, de respect de l'autre, d'autonomie, de créativité.

- **Une école d'excellence**
  Pour amener tous les enfants à leur meilleur niveau,
  Assurer la maîtrise de la langue maternelle,
  Assurer d'année en année la continuité des apprentissages avec un passage harmonieux d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre.

- **Une école de vie**
  Pour former de futurs citoyens responsables, solidaires, soucieux de l'environnement.

- **Une école d'envie**
  Qui favorise l'épanouissement intellectuel, physique, social, affectif et spirituel des élèves.
  Qui développe la curiosité basée sur la recherche, la découverte, la construction et la structuration des connaissances,
  Qui donne l'envie d'apprendre, d'acquérir des compétences.

- **Une école ouverte**
  Sur le village, sur le monde, sur la culture,
  Avec un éveil aux arts, un éveil à l'apprentissage d'une autre langue

- **Une école de participation**
  Où, en coresponsabilité, les parents, les enseignants et les éducateurs ont la volonté d'accompagner les enfants dans la construction de leur devenir.

# Un projet pour notre école

" Mettre en œuvre des intentions et des actions dans les domaines éducatifs et pédagogiques afin d'atteindre les objectifs fixés par la Communauté Française (les Socles de Compétences) en fonction d'un programme établi par la Fédération de l'Enseignement Catholique (le Programme Intégré) ".

## Le projet éducatif

- Un projet éducatif mis en œuvre dans une perspective chrétienne :
- Eduquer tout l'enfant et tous les enfants.
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des enfants
- Accompagner l'enfant pour l'aider
  - à développer des compétences
  - à construire ses savoirs
  - à s'épanouir dans la recherche du sens de la responsabilité, du respect de l'autre, du sens social, de l'autonomie, de l'intériorité, de la créativité
- Eduquer l'enfant dans une perspective chrétienne enracinée dans l'amour de Dieu et du prochain.
- Développer l'esprit critique
- Amener chaque enfant à se poser lui-même les questions essentielles.

## Le projet pédagogique

Un projet pédagogique pour apprendre et maîtriser des savoirs, des savoir-faire et des savoirs-être.

- Développer différents types de pédagogie :
  - En donnant du sens aux apprentissages,
  - En exploitant un maximum d'activités d'apprentissage réelles ou simulées,
  - En donnant à l'enfant la possibilité d'être acteur de ses apprentissages,
  - En créant des situations où les enfants apprennent les uns par les autres, les uns pour les autres,
  - En mettant en place des formes d'organisation qui respectent les différences et le rythme de chaque enfant.

## Le projet d'école

Des priorités établies pour concrétiser les intentions du projet éducatif et pédagogique.

- Des objectifs précis fixés en équipe éducative pour construire et acquérir des compétences dans les domaines des mathématiques et de la langue française.
- Une recherche collective des niveaux progressifs de construction et d'appropriation des compétences.
- Une harmonisation des référentiels par le biais d'activités de structuration, de traces dans les cahiers des élèves, de panneaux de synthèse, de grilles d'évaluation, …
- Un éveil aux langues.
- Des conseils de classes pour sensibiliser les enfants à la communication et à la gestion des conflits.
- Des activités sportives organisées au cours de l'année.
- La participation des parents - et des autres partenaires dans l'éducation des enfants - dans un esprit de co-responsabilité.
- Se mettre en projet pour développer une école de vie.

## Quelques sujets en évidence …

### 1. Les activités de lecture et d'écriture

En langue maternelle, les compétences essentielles sont le savoir-lire et le savoir-écrire.
Les habiletés requises chez un étudiant ou lorsqu'on postule pour un emploi ne sont-elles pas la lecture rapide et la compréhension d'un syllabus, la contraction, la synthèse d'un texte ? Dans notre école fondamentale, nous nous appliquerons, en priorité, à développer des activités de lecture et d'écriture qui auront du sens (journal d'école, traitement et gestion de journaux, de dossiers, de livres, de documents diversifiés afin de leur permettre de s'informer, de communiquer, d'échanger, d'expliquer, d'être interpellé, de mémoriser, ...

L'orthographe, la grammaire et la conjugaison deviendront, dès lors, des **outils au service de la lecture et de l'écriture.**

En effet, l'enfant ne maîtrisera l'orthographe que s'il a le projet d'écrire.

> Lorsqu'on entraîne les enfants à lire naturellement, à écrire naturellement, ils lèvent la tête, reprennent le regard vif des audacieux, savent intégrer leurs connaissances dans leurs techniques de vie et acquérir une culture qui n'est pas un assemblage mort de ce qu'ont reproduit d'autres hommes, mais un potentiel actif et dynamique de création et d'action.

Une liste d'activités menées dans chacune de nos classes, démontrant l'adéquation entre notre projet d'établissement et nos pratiques pédagogiques, est disponible sur demande.

### 2. Les devoirs ou le travail à domicile.

L'ELM estime utile de valoriser le travail personnel de l'élève et de favoriser graduellement son autonomie dans l'apprentissage. Cette démarche pédagogique initiée durant le temps scolaire se verra complémentairement prolongée par le travail à domicile. L'élève sera ainsi en mesure d'aborder avec plus de maturité le travail individuel auquel il sera confronté durant le reste de son parcours scolaire.
La durée du travail à domicile sera limitée dans la quantité et la fréquence en fonction des cycles et des classes; à savoir : en 1ère et 2ème primaires, présentation et prolongement d'activités réalisées en classe[1], 20 minutes en 3ème et 4ème primaires, 30 minutes en 5ème et 6ème primaires.
Les travaux à domicile seront planifiés par le titulaire qui accordera à l'élève un délai raisonnable pour la réalisation de ceux-ci. En aucun cas, ils ne pourront être côtés ni exigés pour le lendemain. Cette planification, dévolue aux enseignants, servira à l'apprentissage de la gestion du temps et de l'autonomie.
Toutefois l'on veillera à éviter une double discrimination ;
- Celle de travaux effectués qui imposent des apprentissages non réalisés à l'école, transférant ainsi sur les familles des responsabilités d'apprentissage incombant à l'école ;
- Celle de travaux qui demandent des conditions matérielles de recherche (documentation, contact, ..) non accessibles à tous.
A titre d'exemple, la recherche de documents nécessaires aux élocutions sera prioritairement effectuée au sein de l'école par l'accès au bibliobus ou à l'information diffusée sur Internet.

L'enseignant ne peut perdre de vue qu'en dehors de l'école, les ressources disponibles varient selon les familles.
Il doit réserver à ces moments les tâches que l'élève doit pouvoir accomplir sans aide et s'assurer que chacun dispose de ressources nécessaires. L'enseignant veillera à préciser en début d'année et au rythme des évaluations ses attentes aux parents.

---

[1] Au degré inférieur, il paraît important et opportun que l'élève puisse présenter sous quelque forme que ce soit (écrite, lue, racontée, ...) ce qu'il a fait à l'école.
Afin de renforcer le partenariat éducatif parents-école; des activités prolongeant le travail scolaire seront proposées.
Celles-ci ne pourront jamais faire l'objet d'une cotation et n'excéderont pas dix minutes.

## 3. Favoriser l'ouverture de l'école sur son environnement.

Sortir des murs de l'école permettra aux élèves de découvrir leur environnement proche.
Par ailleurs, dans le cadre de cet objectif et étant convaincus de l'intérêt pédagogique, relationnel, culturel et sportif des classes de découverte et de dépaysement, nous avons établi le plan pluriannuel suivant :

**Année scolaire 2020-2021:**

Classes vertes P3 et P4 :
du 19 au 23 octobre 2020

Classes de neige P5 et P6 :
du 24 mars au 2 avril 2021

**a. classes de découvertes et de dépaysement :**

Afin de favoriser l'accès à chaque enfant aux découvertes extérieures, un plan d'épargne sera proposé.
L'E.L.M. s'engage à alimenter une bourse de solidarité.
L'accès à celle-ci sera laissé à la discrétion de la direction.

**b. activités sportives et culturelles :**

Afin de favoriser l'ouverture de l'école sur son environnement, tout au long de l'année scolaire, nos classes sont amenées, dans un contexte pédagogique, culturel ou sportif à :

- sortir de l'école pour une excursion ;
- participer à des activités organisées dans l'établissement (journées sportives, théâtre, …).

Celles-ci sont planifiées, avec parcimonie, après concertation entre l'enseignant et le directeur. Elles sont mentionnées dans le journal de classe de votre enfant en reprenant les modalités pratiques et la participation aux frais.
Celle-ci vous est réclamée via la facture mensuelle.

## 4. Favoriser la solidarité vis-à-vis d'individus ou d'associations

Les valeurs de partage et de solidarité seront mises en pratique dans des actions ponctuelles de soutien à des associations humanitaires ou par des démarches d'aide à des personnes en difficultés (matérielles ou autres).

## 5. Respecter les locaux, le cadre et le matériel de l'école

Les enfants, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative seront sensibilisés à une utilisation des locaux, du matériel scolaire et de la cour de récréation qui s'inscrive dans le sens du projet pédagogique. Chacun veillera en particulier au respect de l'autre, de son travail et au sens du beau : un environnement agréable rend la vie plus belle !

## 6. Apprendre une seconde langue dès la première primaire

- De la P1 à la P4

**Objectifs :**

Motiver l'enfant à l'apprentissage d'une langue étrangère, lui inculquer des connaissances linguistiques et culturelles, lui transmettre des valeurs citoyennes telles que le respect de l'autre…

**Orientation pédagogique :**

L'approche est ludique, orale, dynamique et affective. Les animations en langues se veulent ouvertes aux projets pédagogiques de la classe et de l'école.

**Equipe :**

Les intervenants sont natifs ou assimilés, expérimentés et véritablement passionnés. Ils bénéficient au moins une fois par mois d'une formation continuée.

**Fréquence des activités :** 1 période / semaine de la P1 à la P4

**Infos :** www.tradanim.be plus site école www.ecole-libre-lonzee.be lien : http://www.ecole-libre-lonzee.be/matiere/matieres8.htm

- En P5 et P6

Les élèves du degré supérieur ont l'opportunité de choisir entre l'anglais et le néerlandais. La langue choisie sera également suivie en première et deuxième rénovés.

**Objectifs généraux :** susciter audace, plaisir, goût à une autre culture.

L'apprentissage d'une langue étrangère s'articule autour de 4 compétences :

L'écoute : la compréhension à l'audition au travers d'histoires, de chansons, de mots écoutés et répétés en rythme;
La prise de parole très fréquente en 5ème et 6ème ;
La compréhension à la lecture : petits textes ou dialogues (préalablement découverts oralement) ;
L'expression écrite : progressive également, et moins prioritaire en primaire.

### *7. Eviter et gérer les conflits*

**Les espaces de parole régulés**

Dans toutes les classes de l'école, des espaces de parole régulés sont mis en place.

Durant ces temps de parole, les enfants seront invités à exprimer à leurs pairs, leurs émotions quant à leur vécu à l'école.
Concrètement, ces temps de paroles ont lieu à des temps fixes et récurrents (modalités pratiques différentes dans chaque classe), en classe, avec leur enseignant. Ces espaces de paroles seront régis par des règles simples qui assureront leur bon fonctionnement.

Les objectifs sont multiples et vont au-delà des "ateliers girafe" (autre méthode déjà expérimentée à l'école). Tout comme dans cette dernière méthode, les temps de paroles vont permettre aux enfants d'éveiller leur intelligence émotionnelle (apprendre à identifier son émotion et à l'exprimer). L'adulte fera appel aux ressources du groupe pour mettre en place des solutions concrètes aux problèmes évoqués et ces solutions seront évaluées au cours d'un prochain temps de parole. De plus, ces espaces de paroles ont également pour fonction de permettre aux enseignants de détecter des problèmes récurrents (qui sont parfois signes de harcèlement).

Les espaces de paroles régulés permettent donc aux enfants d'être entendus ("Comment je me sens ?"), de régler leurs conflits par le dialogue et de mettre en place des solutions concrètes et, tout ceci avec le soutien de l'adulte.

### *8. 'Ose le Vert'*

**Sensibiliser à l'éveil de la nature**

En septembre 2016, nous avons participé à la campagne « Ose le vert, recrée ta cour » à l'initiative de la Région Wallonne. Nous voulons par le biais de ce projet attirer l'attention des enfants à la nature, à la biodiversité et au respect de l'environnement.
Notre terrain d'aventures est donc le lieu idéal pour être en contact direct avec la nature par une dimension de bien- être et de convivialité.

### *9. Une école numérique : 'Avoir des projets et être en projet'*

Si la priorité de l'école fondamentale porte sur les apprentissages fondamentaux - lire, écrire, parler correctement la langue française, compter, calculer - l'école doit également donner à chaque enfant les clés pour réussir dans une société irriguée par le numérique.

La révolution numérique est **une chance** pour l'école parce que les nouveaux outils offrent un potentiel de renouveau pédagogique important, pouvant améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif.
C'est la raison pour laquelle notre école dispose d'un réseau au débit performant et que trois de nos classes sont équipées d'un tableau blanc interactif (TBI).
Par ailleurs, nos élèves et nos enseignants disposent de vingt-quatre Ipad afin de multiplier et de concrétiser les projets au service de l'apprentissage.

### *10. Animation musicale*

Depuis l'année scolaire précédente, nous collaborons avec l'asbl 'Bas les Masques' qui dispense un cours de chant dans toutes nos classes.
Nous sommes convaincus que cette activité dont vous avez certainement eu écho via notre page Facebook ou simplement par les retours enthousiastes de votre (vos) enfant(s), apporte à nos élèves les savoirs culturels nécessaires au développement de leurs capacités d'écoute et d'expression.
Toutefois, suite aux mesures liées au Covid 19, il s'avère difficile et aléatoire de programmer une date de concert (sensé auto-financer ces activités musicales).
Comme nous l'autorise la législation scolaire, nous solliciterons donc de votre part des frais scolaires pour financer ce cours.
Le montant réclamé sera de 7€ par enfant et par trimestre.

# Le règlement d'ordre intérieur

## 1. Le Pouvoir Organisateur (P.O.)

Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique.

Il s'est, en effet, engagé à l'égard des parents à enseigner et à éduquer les élèves en faisant référence aux valeurs et à l'esprit chrétien.

Pour remplir sa triple mission (former des personnes, former des acteurs économiques et sociaux, former des citoyens), l'école doit organiser les conditions de vie en commun pour que :

- chacun y trouve un cadre de vie favorable au travail et à l'épanouissement personnel ;
- chacun puisse faire siennes les lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société ;
- chacun apprenne à respecter les autres et à développer des projets en groupe de manière à assurer à tous les mêmes chances de réussite.

## 2. Comment s'inscrire régulièrement ?

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents ou de la personne légalement responsable.

Elle peut également émaner de la personne qui assure la garde de fait du mineur, pour autant que celle-ci puisse se prévaloir d'un mandat exprès d'une des personnes visées à

l'alinéa 1 ou d'un document administratif officiel établissant à suffisance son droit de garde.
(Article 3 de la loi du 29 Juin 1983 sur l'obligation scolaire)

La demande d'inscription est introduite auprès de la direction de l'établissement au plus tard le premier jour ouvrable du mois de Septembre.

Pour des raisons exceptionnelles et motivées, soumises à l'appréciation du chef d'établissement, l'inscription peut être prise jusqu'au 15 Septembre.
Au-delà, de cette date, seul le ministre peut accorder une dérogation à l'élève qui, pour des raisons exceptionnelles et motivées, n'est pas régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement.

Avant l'inscription, l'élève et ses parents ont pris connaissance des documents suivants :
* Le projet éducatif et le projet pédagogique du Pouvoir Organisateur,
* Le projet d'établissement,
* Le règlement des études,
* Le règlement d'ordre intérieur.
Par l'inscription de l'élève dans l'établissement, les parents et l'élève en acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur.
(cfr articles 76 et 79 du décret "Missions" du 24 Juillet 97)

### Intervention financière des parents :

L'enseignement est gratuit. L'ELM s'engage à donner aux enfants le matériel de base nécessaire à l'apprentissage. Toutefois, au vu des frais engendrés par rapport aux subventions reçues, l'ELM sollicitera une intervention financière aux parents.

Celle-ci permettra de couvrir les frais relatifs à la surveillance et l'animation notamment celles du temps de midi. Cette intervention ne peut en aucun cas constituer un obstacle pour les familles, un arrangement, à convenir avec la direction, est toujours possible.

Nos factures sont payables au plus tard dans les quinze jours.
En effet, les services facturés permettent le bon fonctionnement de l'école (remboursement des repas, chauffage, entretien, matériel….).
Vous comprendrez, dès lors aisément, que sauf contact préalable avec la direction, nous nous permettrons, en cas d'impayés, d'agir de la façon suivante :

- Un rappel,
- Un rendez-vous,
- Un recommandé,
- Le transfert du dossier, en vue du recouvrement, à notre avocat au barreau de Namur : Me Pierre Coetsier **(<u>Cabinet principal</u> : 49, rue des Fossés Fleuris 5000 NAMUR - 081/22.10.07 - *pierrecoetsier@live.be)***

## 3. Les conséquences de l'inscription scolaire.

- ***<u>La présence à l'école</u>***

- **Obligations pour l'élève**

  L'élève est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques.
  Toute dispense ne peut être accordée que par le chef d'établissement ou son délégué après demande dûment justifiée.

Le journal de classe est un moyen de correspondance entre l'école et les parents.
Les communications concernant les retards, les congés et le comportement peuvent y être inscrits.
L'élève y transcrira toutes les tâches qui lui sont imposées à domicile ainsi que le matériel nécessaire aux prochains cours.

- **Obligations pour les parents**

  - Exercer un contrôle en vérifiant le journal de classe.
  - Participer aux frais scolaires annoncés et expliqués par l'école, les classes de découverte et dépaysement (cfr plan pluriannuel projet pédagogique), les frais de déplacements (et d'entrée) pour des visites extérieures (activités culturelles).

- ***Les absences***

L'enseignement est légalement obligatoire dès la troisième maternelle : les absences doivent toujours être justifiées par écrit. L'école est tenue de signaler les absences non justifiées à l'inspection officielle qui peut en référer au Procureur du Roi.

Les seuls motifs d'absence légitimes sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie.
  - jusqu'à trois jours, un mot d'excuse rédigé par les parents suffit ;
  - au-delà de trois jours, un certificat médical est obligatoire.

- Le décès d'un parent,

- Un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement.

- ***Les retards***

L'élève respectera scrupuleusement l'horaire des cours et des activités. En cas de retard, les parents de l'élève s'adresseront directement à l'instituteur (trice).

## 4. Règlement des Études.

### *a. Introduction*

Le règlement des études a été rédigé dans l'esprit et en lien avec les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur de l'École Libre de Lonzée et conformément au Décret "Missions de l'École" du 27/06/97.
Il s'adresse à tous les enfants et à leurs parents.

### *b. Informations à communiquer par l'enseignant aux enfants et aux parents.*

Lors de réunions préparatoires à la rentrée, les enseignants informent les enfants et leurs parents sur :

- les compétences et les savoirs à développer;
- les moyens d'évaluation;
- le matériel scolaire que l'enfant doit avoir en sa possession;
- la remédiation en cas de difficultés scolaires dues par exemple à une absence prolongée,
- les sanctions possibles à prendre sur le plan scolaire. (cfr projet d'établissement)

(En cas de problème, les enseignants sont à l'écoute des enfants et des parents.)

- les critères d'un travail scolaire de qualité effectué par l'élève dans les aspects suivants :
  - les travaux individuels;
  - les travaux de groupes;
  - les travaux de recherche;
  - les leçons collectives;
  - les travaux à domicile;
  - les moments d'évaluation.

- les exigences par rapport :
  - au sens des responsabilités qui se manifestera entre autres par l'attention, l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, l'écoute;
  - à l'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace;
  - à la capacité à s'intégrer dans une équipe et à y travailler dans un esprit solidaire;
  - au respect des consignes données;
  - au soin dans la présentation des travaux;
  - au respect des échéances et des délais.

### *c. Les procédures d'évaluation et la communication de ces décisions.*

Pour mieux situer chaque élève dans ses apprentissages et le niveau atteint, une évaluation renseignera chaque élève et ses parents :

- **L'évaluation diagnostique** avant d'aborder un apprentissage. Elle vise à vérifier les acquis antérieurs par un recensement des erreurs et des difficultés.

- **L'évaluation formative** mettra en évidence le suivi et l'acquis des élèves. Basé principalement sur le travail journalier, elle permettra de mesurer les progrès dans les apprentissages et les savoirs.
  L'enfant peut ainsi en prendre conscience et constater les progrès et les lacunes éventuelles pour envisager avec l'enseignant des moyens d'amélioration.
  C'est la fonction de "suivi" qui reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur.

- **L'évaluation certificative** s'exerce au terme de différentes étapes d'apprentissage et d'éventuelles remédiations. L'enfant y est confronté à des épreuves dont les résultats sont communiqués par les bulletins et les diverses rencontres avec les parents.

  Soucieux de respecter le rythme scolaire et d'une répartition équitable, la périodicité des bulletins a été définie comme suit pour l'année scolaire 20/21 :

  - Bulletin 1 :13/11/20 (rencontre parents la semaine du 15 au 20/11/20)
  - Bulletin 2 : 29/01/21 (rencontre parents la semaine du 01/02 au 05/02/21)
  - Bulletin 3 : 02/04/21 (rencontre parents la semaine du 18/04 au 22/04/20)
  - Bulletin 4 : Juin (travail journalier + examens / rencontre parents la semaine du 23 au 29/06/21)

- **L'évaluation interdiocésaine en fin de cycle (P2 et P4)**

Au cours du mois de juin, votre enfant inscrit soit en deuxième soit en quatrième primaire participera aux évaluations interdiocésaines. Depuis de très nombreuses années, la Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique propose des évaluations de fin de cycle à toutes les directions de ses écoles.
Celles-ci sont conçues selon les programmes confiés aux équipes éducatives. Comme mentionné dans les guides destinés aux enseignants, ces évaluations constituent un outil complémentaire à l'ensemble des évaluations réalisées tout au long de l'année voire du cycle.
Ces évaluations couvrent les acquis essentiels inscrits au sein des disciplines suivantes: Religion, Langue française, Formation mathématique, Éveil, Éducation artistique. Elles contribuent à la prise d'indications utiles pour aider au mieux chaque élève dans la poursuite de son cursus scolaire.
Des évaluations sont adaptées selon les besoins spécifiques des élèves.
C'est bien l'ensemble du travail réalisé par votre enfant au quotidien depuis son entrée à l'école qui est considéré dans ces questionnaires de fin de cycle.

### *d. Commission d'attribution du Certificat d'études de Base (C.E.B.)*

En fin de sixième primaire, les élèves participent à l'épreuve externe certificative organisée par la Communauté Française. Un jury d'attribution (constitué en entité) délivre le C.E.B. aux élèves ayant obtenu 50% en mathématiques, langue maternelle et éveil (géographie, histoire et sciences).
Les élèves n'ayant pas obtenu 50% dans les 3 disciplines sont délibérés par un jury de délivrance (constitué en école et présidé par le directeur de l'établissement). Celui-ci décide (sur base du travail journalier) d'attribuer ou de ne pas attribuer le C.E.B.

### *e. Conseil d'élèves*

Afin que nos élèves deviennent acteurs et puissent négocier certaines modalités du cadre dans lequel ils vivent, un conseil d'élèves, sous l'égide du conseil de participation se tiendra une fois par trimestre.
Celui-ci recevra les trois représentants des délégués élus dans chaque classe.

### *f. Centre P.M.S.*

Notre école collabore avec le centre P.M.S. de Jambes chargé d'apporter aide, soutien, remédiation et guidance aux élèves dont les parents en font la demande.
Un local à l'école leur est réservé et une équipe pluridisciplinaire (assistance sociale et psychologue(s)) se tient à la disposition des élèves, parents et enseignants qui sollicitent leur intervention.
Soucieux de responsabiliser le(s) demandeur(s), le centre Psycho-Médico-Social insiste pour que la(les) personne(s) directement concernée(s) prennent rendez-vous.

Centre P.M.S
Rue Coppin, 10
5100 JAMBES
081/ 30.50.27
stephanie.brunet@pms-selina.be
frederic.adant@pms-selina.be

## *g. Le service de promotion de la santé à l'école (PSE)*

# LE **S**ERVICE DE **P**ROMOTION DE LA **S**ANTE A L'**E**COLE

**A. Le service « PSE » de votre école est organisé par :**

L'asbl SeLINa service P.S.E - rue de Dave 124 – 5100 Jambes
☎ : 081/ 30 22 23 – 0473/18.11.87 🖷 : 081/ 30 69 63 - @ : pse-jambes@selina-asbl.be

**B. L'équipe « PSE » se compose :**

**- Des médecins** : Anne-Françoise Coutisse, Dominique De Deurwaerder, Sylvie Delloye, Eric Gérard, Manon Kirsch, Anne Lamotte, Sandrine Magnette, Michèle Mingeot, Françoise Pineux.

**-Des infirmières** : Florence Picard et Dominique Hermant.

**-Des assistantes paramédicales** : Marjorie Ducat, Daniela Sangrigoli, Anne Dumont

**-Assistante Sociale** Anne Dumont

**C. Que pouvez-vous attendre du Service PSE de l'école de vos enfants ?**

- ✓ Dans le cadre de la médecine préventive, nous effectuons les bilans de santé dans les années visées par le décret. Ceux-ci sont obligatoires et gratuits. Pour un suivi médical adéquat, nous vous recommandons s'il y a lieu de consulter votre médecin traitant ou un médecin spécialiste.

- ✓ Nous souhaitons que les conclusions médicales soient considérées comme des conseils dans un souci d'épanouissement optimal de l'enfant et s'il y a lieu, nous attendons de votre part une réponse émanant du médecin consulté.

- ✓ Nous sommes à votre disposition pour toute question d'ordre médical, social ou administratif, tous les jours ouvrables de 8h 30 à 16h, sauf durant les congés scolaires de Noël et Pâques.

- ✓ ***Sachez que nous sommes tenus au secret médical.***

- ✓ Si vous refusez notre service PSE, vous devez l'exprimer au plus tard le 30/09/20 en nous envoyant une lettre recommandée, choisir un autre service PSE agréé et faire procéder au bilan de santé dans les 2 mois.

- ✓ Dans notre démarche de **promotion de la santé à l'école**, nous travaillons en considérant l'enfant et son bien-être tout au long de son développement et de sa scolarité. Nous réalisons différentes actions : contacts individuels lors du passage de votre enfant au centre, animations en classe et mise à disposition de supports adéquats. Nous sommes attentifs aux besoins des élèves en matière de santé. Avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, le service PSE apporte son soutien au projet de santé de l'école.

- ✓ Nous sommes attentifs à la **situation vaccinale** de chaque élève. En fonction du calendrier vaccinal, nous proposons gratuitement la vaccination adéquate. **Ces vaccins seront toujours réalisés avec votre autorisation**.

- ✓ En cas d'accident nucléaire et comme le prévoit la loi, si votre enfant est présent dans nos locaux, il y sera confiné le temps nécessaire. Les consignes de prévention pour l'iode seront appliquées. Si votre enfant présente une contre-indication absolue pouvez-vous en avertir le SPSE en début d'année.

- ✓ Nous sommes amenés à gérer les situations liées à l'apparition de maladies infectieuses dans l'école. Si votre enfant est atteint d'une **des maladies transmissibles suivantes :**

  - ***La méningite à méningocoque, la poliomyélite, la diphtérie, la rougeole, le covid :***

    ✓ vous devez informer la direction de l'école immédiatement.

  - ***L'hépatite A, la tuberculose, la coqueluche, les oreillons, La rubéole, la gale, la teigne du cuir chevelu, la gastro-entérite, la varicelle, l'impétigo, la pédiculose, la scarlatine*** **:**

    ✓ vous devez informer la direction de l'école dans les plus brefs délais.

# Règles de Vie

A l'école, nous nous croisons tous les jours que nous soyons enfants, parents, enseignants ou faisant partie du cadre scolaire.

Tous ensemble, nous partageons ce lieu qu'est notre école. Pour que chacun s'y sente bien et s'y épanouisse sereinement, nous devons veiller à ce que la qualité de ce partage se fasse avec respect et bienveillance.

C'est pourquoi ces règles de vie ont pour objectif d'établir **une relation harmonieuse** entre tous.

## LES ENGAGEMENTS D'UN ELEVE

**En tant qu'élève, je m'engage à :**

- **Respecter les « règles de vie de l'école » pendant les heures de cours, garderies et les sorties scolaires.**
- **Soigner les documents scolaires que je reçois.**
- **Transmettre à mes parents les documents qui ont été distribués à leur attention : je suis le facteur entre l'école et la maison.**

## LA PONCTUALITE

*Les cours commencent le matin à 8h45 et à 13h35 l'après-midi.*

**Je dois être présent dans l'école au moins 5 minutes avant le début des cours, soit à 8h40 ! En cas de retard, je dois rejoindre ma classe le plus rapidement et discrètement possible.**

**Arriver à l'heure est une marque de respect vis-à-vis de mon professeur, des élèves de ma classe et du travail réalisé.**

## LA VIE QUOTIDIENNE

**L'école est ouverte tous les jours de 7h à 18h30.**

**Garderies :** (ROI à lire sur le site de l'école)

- de **7h à 8h30** et de **15h25 à 18h30** ;
- de **11h20 à 17h le mercredi.**

Mes parents ne rentrent pas en classe, sauf s'ils ont un rendez-vous ou pour me rapporter quelque chose que j'ai oublié.

***Le rang pour les enfants :***

- Le rang quitte l'école à 15h25 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à 11h20 les mercredis.
- Je ne quitte pas le rang sans autorisation.
- J'attends l'adulte qui vient me chercher auprès de l'enseignant. Je ne rejoins pas seul(e) la voiture.
- Dès 11h30 le mercredi et 15h40 les autres jours, si personne n'est venu me chercher, je remonte avec l'enseignant jusqu'à l'école.

**Le rang pour les parents :**

- Soit vous venez rechercher vos enfants à l'école et dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir attendre, à la barrière, que la sonnerie retentisse.
- Soit ils empruntent le rang qui est organisé jusque la Place de l'Eglise où les parents sont invités à les attendre.
- Pour des raisons de sécurité évidentes, merci de bien vouloir attendre que le rang soit descendu avant de pénétrer dans la cour de récréation.
- Seuls les élèves qui empruntent le rang sont autorisés à se trouver dans la cour de récréation le long de la classe de Mme Pascale afin de former celui-ci.
- Quant aux autres élèves fréquentant la cantine, l'étude, la garderie ou attendant leurs parents, ils n'y pénétreront qu'une fois les rangs descendus.
- Veuillez noter qu'un adulte responsable exercera une surveillance sur la Place durant 15 minutes et reviendra à l'école avec les élèves dont les parents ne sont pas arrivés.
- Soit vos enfants restent à l'école pour la garderie et / ou l'étude et sont sous la responsabilité des membres de l'Équipe Éducative qui assument la surveillance

***La sortie :***

- Je ne quitte pas l'école (je ne passe pas la ligne blanche) sans être accompagné(e).
- Je ne peux pas jouer au foot de 15h25 à 15h40.

***Les déplacements dans l'école :***

- Dès que j'entends la sonnerie de fin de récréation, je rejoins mon rang.
- À l'intérieur de l'école, je me déplace en marchant.
- Si je suis dans les couloirs pendant les cours, je reste calme et le plus silencieux possible.

**Les récréations :**

- Je respecte les limites des zones de couleur.
- Je règle les conflits calmement, dans le dialogue ET j'exclus toute violence physique, verbale et non-verbale.
- Je respecte les adultes.
- Je demande l'aide d'un surveillant en cas de souci.
- Je n'encourage pas les autres à faire une bêtise.
- Je respecte les règles du jeu.
- Je respecte l'environnement : arbres, plantes, clôtures, modules, poubelles, toilettes.
- J'utilise uniquement les jeux de l'école. Je n'apporte aucun jeu de la maison.
- Je veille à ce que le jeu auquel je participe soit amusant pour tous.
- Certains jeux sont défendus :
  - Les jeux violents (jouer à la bagarre, jouer à un jeu susceptible de faire mal, « foot-rugby", se pousser, …).
  - Les jeux qui mettent en danger.
  - Les jeux qui se moquent ou qui blessent verbalement.
- Pendant les récréations, je ne circule pas dans les couloirs.
- Je ne peux rester ou rentrer en classe que si un professeur m'y autorise.
- Les toilettes ne sont pas des endroits dans lesquels je peux jouer, papoter ou simplement rester.
- Je respecte les horaires du foot (voir affichage dans la cour).

## Le nettoyage :

En fin de journée, je laisse une école propre : je ramasse les papiers et réponds avec courtoisie aux demandes du personnel d'entretien (chaises sur les tables, …)

.

## La tenue vestimentaire :

Dans un souci de respect de soi et des autres, je me présente dans une **tenue vestimentaire propre et adéquate**. Je pense à rapporter les vêtements prêtés par l'école, après qu'ils aient été lavés.

**!!! Sont interdits :**

Les tenues provocantes (pas de vêtements laissant apercevoir le ventre, les fesses ou la poitrine), le maquillage, les talons et les couvre-chefs (excepté à l'extérieur). Nous comptons évidemment sur le bon sens des parents.

## D'autres interdictions :

Afin d'éviter toute difficulté « contournable » et pour rester en accord avec le projet éducatif de l'école, la direction se réserve le droit d'interdire certains objets, et notamment ceux qui engendrent une possibilité de violence, de racket, de manque d'ouverture de l'enfant vers les autres.

Pour exemple, à ce jour, sont **interdits à l'école : l'argent,** les **lecteurs MP3-MP4, GSM, cartes commercialisées** ou tout autre jeu (en vue d'échanges ou de collections).

## MON ENVIRONNEMENT

- Je trie mes déchets.
- Je respecte le matériel.
- Je respecte la nature.
- Je participe au nettoyage de la cour en ramassant les papiers pendant une semaine (lorsque j'en ai la charge).
- Je réduis mes déchets en apportant une boite à collations sans emballage et je pense à reprendre celle-ci.

## QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES?

**Notre école considère que chaque cas est unique et que, dès lors, la sanction doit être adaptée à chaque personne, à chaque situation.**
**Cependant, afin de faire preuve d'un maximum de partialité, nous fonctionnons sur base d'une échelle de comportement.**

## Etudes :

- Lors de l'**étude dirigée**, l'accès aux classes pour aller rechercher des « effets » oubliés est interdits aux élèves et aux parents.

J'ai lu les règles de vie de l'école et je m'engage à les respecter.

**Signature enfant:** **Signature(s) parent(s):**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Dialogue avec l'enfant : équipe éducative | 1er niveau | Rappel à la règle | L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare l'erreur. | 1. Je joue avec de l'eau (flaques, batailles d'eau, …)<br>2. Lorsque la cloche sonne, je n'arrête pas mes activités et je ne me range pas directement.<br>3. Je ne respecte pas les limites des zones.<br>4. Je ne range pas les jeux avec lesquels j'ai joué.<br>5. À l'intérieur de l'école, je ne me déplace pas en marchant.<br>6. Je viens à l'école dans une tenue adéquate.<br>7. Je ne respecte pas les horaires de jeux (jour foot et babyfoot).<br>8. Je ne trie pas et je ne jette pas mes déchets dans les poubelles prévues à cet effet. |
| | 2ème niveau | Rappel à la règle et réprimande. | L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare l'erreur.<br>Il perd momentanément des droits<br>(à déterminer selon les faits). | 1. Je répète 3 fois des faits du niveau 1.<br>2. J'apporte des jeux de la maison.<br>3. Je ne prends pas soin de la nature et des animaux.<br>4. Je crie dans les bâtiments.<br>5. Je suis dans les couloirs ou dans une classe sans autorisation.<br>6. Je ne prends pas soin du matériel.<br>7. Je n'accepte pas les forces et les faiblesses des autres et je me moque<br>8. Je manque de respect aux petits comme aux grands en utilisant un vocabulaire incorrect et irrespectueux.<br>9. Je joue à des jeux qui peuvent faire mal ou qui risquent de blesser un autre enfant.<br>10. Je fais preuve de malhonnêteté alors que j'ai fait une bêtise.<br>11. J'encourage un autre enfant à transgresser une règle.<br>12. Je ne respecte pas les règles du jeu qui sont définies dès le début de celui-ci.<br>13. Je ne maitrise pas mes gestes et je blesse les autres ou j'abime leurs biens (pousser, jeter quelque chose, tirer sur des vêtements…). |
| | 3ème niveau | **1er avertissement** : Les parents sont informés.<br><br>Signature de la fiche de réflexion | L'enfant cesse toute activité.<br>Il remplit une 1ère fiche de réflexion et propose une réparation.<br>Il est reçu par Mme Climat ou un membre de la commission « surveillance » pour trouver des solutions et l'aider à s'améliorer.<br>La fiche est signée par les parents, l'enfant, Mme Climat et est conservée dans une farde prévue à cet effet. | 1. Je ne tiens pas compte des remarques des niveaux précédents et je les répète 3 fois.<br>2. Je vole les autres.<br>3. Je fouille dans les affaires des autres (enfant ou adulte).<br>4. Je ne reste pas dans l'enceinte de l'école, sous la responsabilité des adultes.<br>5. Je joue à « Cap ou pas cap ».<br>6. Je fais du chantage (affectif ou matériel).<br>7. Je ne fais pas preuve d'ouverture concernant les choix religieux ou les origines des autres.<br>8. Je ne respecte pas les autres et j'utilise la violence (verbale, physique et non verbale). |
| Dialogue avec l'enfant : équipe éducative et Mme Climat | 4ème niveau | **2ème avertissement :** Conseil de discipline<br><br>Les parents sont convoqués<br>Mise à l'épreuve<br><br>(PEP) | L'enfant remplit une 2ème fiche de réflexion avec son titulaire.<br>Un conseil de discipline est organisé.<br>Les parents sont convoqués.<br>Un contrat est signé entre les parents, la direction, Mme Climat, l'enfant et les enseignants concernés.<br>En cas de non-respect du contrat, l'enfant est exclu 1 jour. | 1. Je ne tiens pas compte des remarques des niveaux précédents et je les transgresse à nouveau.<br>2. Je ne suis pas responsable de mes actes, je n'assume pas mes agissements et je menace de représailles.<br>3. Je rackette.<br>4. Je nuis à l'intégrité physique et/ou intime d'un élève. |
| | | | | |
| Mme Climat et direction | 5ème niveau | Exclusion<br><br>~~non-respect du contrat~~ | 2ème rencontre avec les parents et exclusion 3 jours<br>Sont présents : les parents, la titulaire, Mme Climat et la direction. | 1. Je ne tiens pas compte des remarques des niveaux précédents et je les transgresse à nouveau.<br>2. Je ne maitrise pas ma colère et je provoque des blessures graves de manière intentionnelle.<br>3. Je profère des menaces de mort vis-à-vis de quiconque dans l'école. |

| Mme Climat et direction | P.U (procédure D' urgence) | Procédure d'urgence | Mise à l'écart définitive de l'enfant. |
|---|---|---|---|

# Échelle d'accompagneme

1. **Faits répétitifs** (niv 4)
2. **Blessures graves**
3. **Menaces de mort**

1. **Faits répétitifs** (niveau 3)
2. **N'assume pas ses actes et/ou menaces de représailles**
3. **Racket**
4. **Intégrité physique et intime**

1. **Faits répétitifs** (niveau 2)
2. **Vol**
3. **Fouiller** (affaires autres)
4. **Quitter enceinte école**
5. **Cap ou pas cap**
6. **Chantage**
7. **Racisme**
8. **Violence** (sous toutes ses formes)

1. **Faits répétitifs (niveau 1)**
2. **Jeux maison**
3. **Soin nature & animaux**
4. **Attitude couloirs**
5. **Pas autorisation couloirs et classes**
6. **Soin du matériel**
7. **Moqueries (sous toutes ses formes)**
8. **Respect (vocabulaire)**
9. **Jeux dangereux**
10. **Malhonnêteté**
11. **Encourager à transgresser**
12. **Non-respect règles de jeux**
13. **Non maitrise de gestes/blesser**

1. **Jeux d'eau**
2. **Se ranger à l'heure**
3. **Les zones**
4. **Rangement et soin des jeux**
5. **Déplacements dans l'école**
6. **Tenue inadéquate**
7. **Horaire de jeux**
8. **Déchets**

**Les adultes de l'école me font confiance :**

- **Ils savent que je vais évoluer et grandir.**
- **Ils sauront me pardonner.**
- **Ils croient en moi et en mon bon sens.**
- **Ils ont confiance en mon honnêteté.**

**… J'assume mes actes, mes erreurs et j'en sors grandi.**

# Renseignements pratiques complémentaires

- ***Calendrier scolaire***

| | |
|---|---|
| Rentrée scolaire | Mardi 1er septembre 2020 |
| Fête de la Communauté française | Dimanche 27 septembre 2020 |
| Congé d'Automne (Toussaint) | Du lundi 2 novembre 2020 au mardi 10 novembre 2020 |
| Commémoration du 11 novembre | Mercredi 11 novembre 2020 |
| Vacances d'hiver (Noël) | Du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021 |
| Congé de détente (Carnaval) | Du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021 |
| Vacances de printemps (Pâques) | Du lundi 5 avril au vendredi 16 avril 2021 |
| Congé | Vendredi 30 avril 2021 |
| Fête du 1er mai | Samedi 1er mai 2021 |
| Congé de l'Ascension | Jeudi 13 mai 2021 |
| Congé | Vendredi 14 mai 2021 |
| Le lundi de la Pentecôte | Lundi 24 mai 2021 |
| Les vacances d'été débutent le | Jeudi 1er juillet 2021 |

**Remarque** : 3 journées pédagogiques (congé pour les élèves) sont planifiées pour l'année scolaire 2020/2021

- A déterminer
- A déterminer
- A déterminer

## Quelques dates à retenir :

1. **Apéro de rentrée : vendredi 25 septembre 2020 dès 15h30**
2. **Marche ADEPS : dimanche 10 janvier 21**
3. **Classes de Fagnes P3 et P4 : du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020**
4. **Pièce de théâtre 5-6èmes primaires : ven11, sam 12 et dim 13 décembre 2020**
5. **Classes de neige P5 et P6 : du 24 mars au 2 avril 2021**
6. **Séjour M2/M3 :**
7. **Fancy-Fair : les 21, 22 et 23 mai 2021**

- ***Horaire d'accueil à l'école***

| | | |
|---|---|---|
| 07 H 00 | 08 H 15 : | Garderie payante (1) |
| 08 H 15 | 08 H 45 : | Garderie gratuite (4) |
| 08 H 45 | 12 H 20 : | Activités scolaires |
| 12 H 20 | 12 H 35 : | Cantine surveillée par les titulaires de classe |
| 12 H 35 | 13 H 35 : | Garderie Gratuite (3) |
| 13 H 35 | 15 H 25 : | Activités scolaires |
| 15 H 25 | 16 H 00 : | Garderie gratuite (4) |
| 16 H 00 | 17 H 00 : | Ecole des devoirs ou garderie (2) |
| 17 H 00 | 18 H 30 : | Garderie payante (1) |

(1) Prix de la garderie

- Nous avons décidé de confier la gestion des 'garderies' à l'asbl « Loisirs Actifs de Lonzée » qui nous fournit, à cette fin, un personnel qualifié et compétent.
- Par soucis de simplification, le montant des garderies vous sera facturé tous les mois par l'asbl « Loisirs Actifs de Lonzée ».
- Par ailleurs, eu égard à la législation concernant la déductibilité fiscale des garderies, vous recevrez dans le courant du mois de mars, une attestation fiscale reprenant les sommes versées l'année précédente.
- L'horaire des garderies 'payantes' est proposé, le matin, de 7h00 à 8h15 et, l'après-midi de 16h00 à 18h30 ;
- Une garderie est également proposée le mercredi après-midi :
  - Elle est gratuite de 11h20 à 13h et payante de 13h00 à 17h00;
- Les garderies seront facturées 0,50 € par quart d'heure entamé ;
- Il n'y aura pas de facturation pour la période entre la sortie des classes et 16h,
- Le montant journalier facturable par enfant est plafonné à 4 €/jour ;
- Les réductions suivantes seront octroyées :
  - 50 % au troisième enfant,
  - Gratuité à partir du quatrième.

(2) Ecole des devoirs ou garderie

- De 16h00 à 17h00, les élèves auront l'opportunité de fréquenter :
  - soit la garderie,
  - soit, en primaire, l'école des devoirs.

OBJECTIFS de l'école des devoirs :

- Celle-ci a pour priorité l'encadrement des élèves dans la réalisation de leur travail scolaire.
- Chaque enfant recevra le soutien nécessaire afin que son devoir soit corrigé, recopié.
- Il sera invité à entamer l'étude de ses leçons.
- Le dernier contrôle du travail journalier vous incombe.

ORGANISATION de l'école des devoirs :

- Les enfants seront groupés par cycle d'étude (entre 15 et 20 élèves par classe étude).

- Un nombre minimum de 15 participants est nécessaire.
  En dessous de ce seuil, nous serons dans l'obligation de diriger vos enfants vers la garderie.
- Ils seront encadrés par un enseignant de l'établissement.
- De 15 h 25 à 16 h 00, les enfants seront en récréation dans la cour. Il serait souhaitable de leur prévoir une collation pour cette période de garderie gratuite.
- A 17 h 00, soit vous reprenez votre (vos) enfant(s) dans la cour, soit il(s) fréquente(nt)la garderie payante.

- FREQUENTATION ET PRIX :

- Inscription pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine, à tout moment de l'année (au secrétariat)
- **Le prix est de 2 €** par séance d'une heure **ou 1€** par séance d'une demi-heure (1,80 € ou 0,90€ pour un 2ème enfant et 1,50 € ou 0,75€ pour les suivants).
  La réduction est accordée si les autres enfants fréquentent également l'école des devoirs ou la garderie.
- Nous fonctionnerons avec un système de carte prépayée qui vous sera facturée.
- La carte comportant 40 cases d'une demi-heure sera confiée à l'enseignant responsable de l'étude dirigée qui paraphera une case si l'élève est présent. Nous vous inviterons à renouveler la carte une fois celle-ci complétée.
  *CARTE O 40 € (1er enf.) O 36€ (2ème enf.) O 30€ (3ème enf.)*

(3) Temps de midi :

- **Intervention financière des parents :**

- L'enseignement est gratuit. L'ELM s'engage à donner aux enfants le matériel de base nécessaire à l'apprentissage. Toutefois, au vu des frais engendrés par rapport aux subventions reçues, l'ELM sollicitera une intervention financière aux parents (20€ par élève et par trimestre). Celle-ci va permettre de couvrir les frais relatifs à la surveillance et l'animation notamment celle du temps de midi. Cette intervention ne peut en aucun cas constituer un obstacle pour les familles, un arrangement, à convenir avec la direction de l'école, est toujours possible.

### - *Soyons respectueux ... :*

- Nous insistons pour que les enfants soient bien à l'heure à l'école. Il y va de l'intérêt de tous.

- Les titulaires sont à votre disposition pour tous renseignements que vous jugerez utiles. Nous vous demandons, cependant, de ne pas les déranger, sans raison grave, pendant les heures de cours. Un rendez-vous peut facilement être pris par le biais du journal de classe.

### - *Sécurité*

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous prions instamment de bien vouloir vous garer le matin, le midi et le soir sur la place de l'Église, et non pas rue de l'église face à l'école, et ce, afin d'éviter des problèmes (exiguïté des trottoirs, stationnement anarchique, ...)

- ***Surveillance***

L'école s'engage à accueillir les enfants dès son ouverture et à exercer une surveillance active pendant le temps de présence d'enfants à l'école.
Un enfant ne peut payer les problèmes de relation des adultes. Il faut, cependant souligner que l'école, outre sa fonction d'enseigner, doit éduquer. Une œuvre d'éducation ne peut se faire qu'à travers un partenariat qui reconnaît les rôles et les compétences des uns et des autres : c'est une œuvre à deux. Si la suspicion prend la place de la confiance, le Pouvoir Organisateur interviendra en tant que médiateur guidé par l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'école.

- ***Temps de Midi***

**Repas chauds:**
**A partir du 7 septembre,** des étudiants de l'école professionnelle et spécialisée « Clair Val » supervisés par un de leurs professeurs nous confectionneront des repas dans notre cuisine.
*Ils seront préparés à partir de produits frais en s'inspirant d'une politique de promotion à la santé.
*Les menus sont consultables sur notre site : www.ecole-libre-lonzee.be
*Les commandes devront être passées un mois à l'avance **(au plus tard pour le 15)** via notre site **(nom d'utilisateur : elm- mot de passe : ensorceleuse)**
*Pour le mois de septembre, elles devront impérativement être encodées pour le 01/09/20 au plus tard.
*Tout repas commandé sera facturé.
*Toutefois, il vous sera possible de le décommander au plus tard le jour-même en cas d'absence imprévue de votre enfant.
Les prix ont été fixés comme suit :
Potage : 0,90€
Repas maternelles : 4,00€
Repas primaires : 4,50€
Portion repas adulte à emporter : 5.50€ (Apporter le contenant !)
Par ailleurs, les autres services disponibles peuvent toujours, quant à eux, être commandés au jour le jour ; à savoir :
Sandwich garni : 1,50€
Dagobert garni : 2,50€
Frites (le vendredi) : 1,50€
La cantine débutera **ce jeudi 4 septembre 2020**
*Les élèves dînent sereinement dans leur classe sous la surveillance de leur titulaire de 12h20 à 12h35.
*Tous les repas seront facturés dans le relevé périodique et seront à payer par virement bancaire.
*Les enfants qui dînent à l'école ne pourront pas sortir sur le temps de midi.
L'école se fait un devoir de surveiller les enfants et de prendre en compte tous les enfants.
*Si des parents veulent autoriser leur enfant à sortir, alors que d'habitude, celui-ci dîne à l'école, ils doivent fournir un écrit à l'école et savoir qu'ils sont seuls responsables de leur enfant pendant cette sortie.
*Nous ferons en sorte de favoriser une éducation à la santé (collations saines,…)

- ***Assurances***

Tout élève est assuré à l'école et sur le chemin de l'école. L'assurance n'intervient pas pour les vols ni pour les dégâts matériels comme bris de lunettes ou pertes et détérioration de vêtements.

- ***Éducation Physique***

La tenue requise pour le cours d'Éducation Physique sera la suivante :
* short noir (ou bleu) et un tee-shirt blanc uni (ou tee-shirt de l'école),
(ou pour les filles : un maillot de gymnastique bleu ou noir)
* des sandales de gymnastique blanches (sans lacets).
Ces effets seront contenus dans un sac de gymnastique bien fermé (afin de ne pas les éparpiller). Le tout sera marqué au nom de l'élève.
Merci de faire parvenir au professeur d'éducation physique un certificat ou un mot d'excuse lors de l'absence de votre enfant au cours de gymnastique.

- ***Contacts avec l'école***

Les enseignants et la direction sont disponibles pour répondre à vos questions. Le journal de classe est le moyen le plus pratique pour rentrer en contact avec le titulaire de classe, n'hésitez pas à y laisser un message.
Vous pouvez aussi demander un rendez-vous de vive voix ou par l'intermédiaire du secrétariat.
Tout problème sera réglé par une relation directe avec le titulaire de classe : une rencontre parent(s)-enseignant sera organisée et si un problème subsiste, la direction interviendra pour négocier la solution à adopter.

## Numéros utiles

| | | |
|---|---|---|
| ECOLE : | 081/61.47.94 - 0473/31.25.88 | |
| POUV. ORGANISATEUR : | Mr Henry PETIT<br>Petit.hlm@gmail.com | 0475/44.89.26 |
| DIRECTION : | Mr Vincent ADAM<br>vincentadam@skynet.be | 081 / 61.41.05<br>0473 /31.25.88 |
| Accueil/ 1ère Maternelle A : | Mme Nathalie MORIAME<br>nathalie.moriame@ecole-libre-lonzee.be | 081 / 61.02.37<br>0477 /36.55.64 |
| Accueil/ 1ère Maternelle B : | Mlle Soline CLINQUART<br>soline.clinquart@ecole-libre-lonzee.be | 0493 /57.35.52 |
| 2ème et 3ème Maternelle A : | Mme Florence MARTIN (ép. LIENARD)<br>florence.martin@ecole-libre-lonzee.be | 071 /74.21.78<br>0497/99.05.94 |
| 2ème et 3ème Maternelle B : | Mlle Louise PAQUOT<br>louise.paquot@ecole-libre-lonzee.be | 0470/37.59.52 |
| 2ème et 3ème Maternelle C : | Mlle Amélie STAGE<br>amelie.stage@ecole-libre-lonzee.be<br>Mme Ludivine SINTE<br>ludivine.sinte@ecole-libre-lonzee.be | 0489/71.89.28<br><br>0486/94.18.97 |
| 1ère Primaire A : | Mme Pascale JOSIS (ép. COLLET)<br>pascale.josis@ecole-libre-lonzee.be | 081/61.53.17<br>0473/76.32.27 |
| 1ère Primaire B : | Mme Stéphanie GOFFIN<br>stephanie.goffin@ecole-libre-lonzee.be | 0491/74.16.56 |

| | | |
|---|---|---|
| 2ème Primaire : | Mme Cathy WIAME<br>cathy.wiame@ecole-libre-lonzee.be<br><br>Mme Mélanie Haulot<br>melanie.haulot@ecole-libre-lonzee.be | 0474/79.41.02<br><br>0496/17.10.19 |
| 3ème Primaire : | Mme Sybile MONACI<br>(ép. OP DE BEEK)<br>sybile.monaci@ecole-libre-lonzee.be | 071/74.27.51 |
| 4ème Primaire A : | Mme Dominique IMBERECHTS<br>(ép. WAROQUIER)<br>dominique.imberechts@ecole-libre-lonzee.be | 071/78.58.05<br>0486/11.31.88 |
| 4ème Primaire B : | Mme Severine RENARD<br>severine.renard@ecole-libre-lonzee.be | 0497/89.12.85 |
| 5ème Primaire : | Mme Hélène DUCHESNE<br>helene.duchesne@ecole-libre-lonzee.be | 0473/91.03.40 |
| 6ème Primaire | Mme Irina TODTS<br>Irina.todts@ecole-libre-lonzee.be | 0472/59.94.82 |
| REMEDIATION | P1&P2 :<br>Mme Mélanie Haulot<br>melanie.haulot@ecole-libre-lonzee.be<br>P3 ->P6 :<br>Mlle Amélie STAGE<br>amelie.stage@ecole-libre-lonzee.be | 0496/17.10.19<br><br>0490/43.84.60 |
| ÉDUCATION PHYSIQUE<br>et<br>PSYCHOMOTRICITÉ : | Accueil et M1 : Elisabeth DULIER<br>M2 et M3 : Caroline MELCHIOR<br>P1 et P2 : Cécile DEFOURNY<br>P3, P4, P5 et P6: Gauthier LAHAYE | 0499 / 28.10.90<br>0494 / 28.10.90<br>081 / 74.34.51<br>0474 / 28.07.98 |
| NÉERLANDAIS (M3 à P4) : | Tradanim<br>www.tradanim.be | 081 / 20.19.20 |
| NÉERLANDAIS (P5-P6) : | Mme Anne-Catherine WILMET | 0473/38.38.30 |
| ANGLAIS (P5-P6) : | Mme Valérie FONTINOY<br>Mr Jean-Philippe PAQUET | 0478 / 49.93.76<br>0472/ 41.95.46 |
| GARDERIES : | Mme Sylvie CONOBERT<br>loisirsactifslonzee@skynet.be | **0479/965596**<br>081/60.05.84 |
| SECRETARIAT | Mme Anne-Michelle MARLIER<br>info@ecole-libre-lonzee.be | 081/61.47.94 |

## POUVOIR ORGANISATEUR

| | | |
|---|---|---|
| Président, Représentant PO à l'ICL, Représentant de PO à l'Entité, Commission « Elm 2025 » : | Mr PETIT Henri<br>petit.hlm@gmail.com | 0475/44.89.26 |
| Vice-Président, Responsable travaux, Coordinateur Fancy-fair, Commission « Elm 2025 » : | Mr LEPERE Olivier<br>lepere.olivier@gmail.com | 0475/76.76.86 |
| Directeur, Commission « Elm 2025 », Conseil de Participation : | Mr ADAM Vincent<br>vincentadam@skynet.be | 081 / 61.41.05<br>0473 / 31.25.88 |

| | | |
|---|---|---|
| Secrétaire : | Mme DE VISCH Viviane<br><br>petitvivi@gmail.com | 0479/43.88.24 |
| Trésorier, Représentant PO au conseil de Participation, Commission « Elm » 2025 :: | Mr GOURDIN François-Xavier<br><br>francois-xavier.gourdin@gmail.com | |
| Administratrice, Présidente du Conseil de Participation, Déléguée au Pacte d'Excellence,Commission 'Elm 2025' | Mme BREELS Nathalie<br><br>nathbreels@yahoo.fr | 0471/24.08.11 |
| Administratrice, Relations avec ALLO, Représentante ELM à la Commission communale consultative d'animation de Gembloux (CCCA) | Mme HEYMANS Julie<br><br>julie.heymans@hotmail.com | 0479/99.51.02 |
| Administratrice, Coordinatrice Concert ELM, Commission 'ELM 2025', Représentante PO au Conseil Participation, suppléante ELM à la Commission communale consultative d'animation de Gembloux (CCCA) | Mme GOSGNACH Sylvia<br><br>sylviag461@ymail.com | 0479/93.02.40 |
| Administrateur, Commission 'Elm 2025' | Mr BULPA Nicolas<br><br>nicolas.bulpa@hotmail.com | 0479/25.00.84 |
| Administrateur, Représentant PO à l'ICL | Mr LAGRANGE Jean-Luc<br><br>jll.lonzee@skynet.be | 0474/36.57.66 |
| Administratrice, Représentante PO au Conseil de Participation, Commission 'ELM 2025', Représentante PO à l'ICL | Mme BLONDIAU Joëlle<br><br>joelleblondiau@hotmail.com | 0470/52.61.00 |
| Administratrice, Responsable Sécurité et premiers soins, Commission 'Elm 2025' | Mme TINTINGER Marie<br><br>marie2tintinger@hotmail.com | 0499/25.34.54 |
| Représentant parents : | Mr CANDRIES Pascal<br><br>pascalcandries@hotmail.com | 0476/56.06.12 |
| Repr. enseignantes maternelles, Commission 'Elm 2025' | Mme TOUSSAINT Flore<br><br>flore.toussaint@ecole-libre-lonzee.be | 0472/35.81.33 |
| Repr. enseignants primaires, | | |

- ***CONSEIL DE PARTICIPATION***

**Missions :**

L'école a instauré un conseil de Participation qui réunit les différentes composantes de la Communauté éducative dont les représentants des parents. Cet organe de participation officiel (Décret Missions - juillet 07), a pour tâche de débattre du projet d'établissement, l'amender, le compléter, évaluer périodiquement sa mise en œuvre et proposer des adaptations. Ce projet définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur. Dès cette année scolaire, nous entrerons dans le *Pacte pour un enseignement d'excellence* et serons amenés à rédiger le *plan de pilotage* de notre école. Nous allons, sur base d'un état des lieux, choisir des objectifs pédagogiques touchant aux apprentissages et au climat scolaire. Les parents seront consultés via enquête pour participer à l'état des lieux. Il est important dans la mise en œuvre de ces objectifs de créer un partenariat « école-famille ». Merci d'être motivé(e) par ce partenariat, de prendre part à ce dialogue privilégié avec l'école, d'enrichir les décisions prises du regard des parents.

**Composition:**

| | | |
|---|---|---|
| **Fréquence des réunions** | Une réunion par trimestre | |
| **Composition** | | |
| **PO :** | BREELS Nathalie (Présidente) | nathbreels@yahoo.fr |
| | BLONDIAU Joëlle | joelleblondiau@hotmail.com |
| | GOSGNACH Silvia | sylviag461@gmail.com |
| | GOURDIN François-Xavier | francois-xavier.gourdin@gmail.com |
| **Direction :** | ADAM Vincent | vincentadam@ecole-libre-lonzee.be |
| **Équipe Éducative :** | RASE Stéphanie | stephanie.rase@ecole-libre-lonzee.be |
| | MARTIN Florence | florence.martin@ecole-libre-lonzee.be |
| | DUCHESNE Hélène | helene.duchesne@ecole-libre-lonzee.be |
| Suppléante : | TOUSSAINT Flore | flore.toussaint@ecole-libre-lonzee.be |
| **Parents d'élèves :** | | |
| 3 effectifs | DI MARZIO Claudia | di_marzio_claudia@yahoo.fr |
| | LEMOINE Marie | marielemoine@gmail.com |
| | BARBAY Vanessa | vanessa.barbay@hotmail.com |
| | | |
| Site Internet de l'école: | http://www.ecole-libre-lonzee.be | |

- ***ASSOCIATION DES PARENTS***

Le Comité de parents est principalement actif en tant que **Comité des fêtes** et prend en charge l'organisation de différentes activités, comme :

- apéro de rentrée (vendredi 25 septembre 20)
- confection des sachets de Saint Nicolas
- goûter de Noël (vendredi 18 décembre)
- bons de commande de produits pour Noël (vendredi 18 décembre)
- marche Adeps (dimanche … janvier 2021)
- opération bol de riz
- concert projet chorale jogging des Sorcières
- fancy-fair (21-23 mai 2020)
- souper de fin d'année (fin juin)
- organisation de conférence(s)

Les bénéfices de ces activités permettent de soutenir le fonds social de l'école et d'investir dans des projets qui augmentent le bien-être des enfants à l'école.

**• Dates de réunion :**

- Les réunions ont lieu dans la salle des profs de l'école, à 20h15, aux dates suivantes :

**7 septembre, 9 octobre, 17 novembre, 16 décembre, 21 janvier, 22 février, 16 mars, 21 avril et 27 mai.**

**• Qui ? :**
Le Comité est constitué de tous les parents qui souhaitent s'investir un peu, beaucoup, passionnément tout au long de l'année ou ponctuellement.

Cette année, nous désignerons des "coordinateurs" pour chacune des activités afin d'alléger la tâche de ceux qui souhaitent s'investir.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, même si votre aide vous paraît minime.

**• Contacts : parentsELM@gmail.com**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Présidence :** | LEMOINE Marie | 0473.63.69.67 | lebrunlemoine@gmail.com |
| **Vice-Présidente :** | DE HEMPTINNE Maxime | 0475.54.45.88 | maximilien.dehemptinne@gmail.com |
| **Secrétariat :** | STAPPAERTS Bernadette | 0473.55.47.77 | bernachou@hotmail.com |
| **Trésorerie :** | NECULAU Claudia | 0498.36.14.49 | klauss_claudia@yahom.com |

- ***asbl « LOISIRS ACTIFS DE LONZEE » (ALLO)***

**Objectifs :**
* Promouvoir l'accueil avant et après les périodes scolaires.

* Promouvoir les activités para et périscolaires et les rendre accessibles à tous à un prix démocratique.

| | |
|---|---|
| **Coordination – Plaines – Parascolaires – Stages - Contacts** :<br><br>Mme Sylvie CONOBERT<br>loisirsactifslonzee@skynet.be | Bureau :<br><br>081 / 60.05.84 |

# Dispositions finales

Le présent règlement des études ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

# ACCORD DES PARENTS

Je (Nous)(1) soussigné(ons)....., déclare/ons avoir

inscrit mon / mes enfant(s) (1)

prénommé(s).....,

à l'école libre mixte de LONZEE.

Nous reconnaissons avoir reçu un exemplaire du règlement des études de l'E.L.M. de

LONZEE et en avoir pris connaissance.

Nous acceptons ce règlement.

Fait à ....., le .....
Signature(s) :

1) Biffer la mention inutile.

# Table des Matières


**1 NOS OPTIONS PHILOSOPHIQUES ET EDUCATIVES....3**

**2 UN PROJET POUR NOTRE ECOLE....4**

**Quelques sujets en évidence … ....5**

1. Les activités de lecture et d'écriture....5
2. Les devoirs ou le travail à domicile.....5
3. Favoriser l'ouverture de l'école sur son environnement....6
4. Favoriser la solidarité vis-à-vis d'individus ou d'associations....6
5. Respecter les locaux, le cadre et le matériel de l'école....6
6. Apprendre une seconde langue dès la troisième maternelle.....6
7. Eviter et gérer les conflits.....7
8. Ose le vert.....7
9. Une école numérique.....8
10. Animation musicale.....8

**3 LE REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR ....8**

**1. Le Pouvoir Organisateur (P.O.)....8**

**2. Comment s'inscrire régulièrement ?....8**

**3. Les conséquences de l'inscription scolaire....9**

- La présence à l'école....9
- Les absences....10
- Les retards....10

**4. Règlement des Études....10**

a. Introduction....10
b. Informations à communiquer par l'enseignant aux enfants et aux parents.....10
c. Les procédures d'évaluation et la communication de ces décisions.....11
d. Commission d'attribution du Certificat d'études de Base (C.E.B.)....12
e. Conseil d'élèves....12
f. Centre P.M.S.....12
g. Le service de promotion de la santé à l'école (PSE)....13

**5. REGLES DE VIE ……..14**

**6. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES COMPLEMENTAIRES ....19**

- Calendrier scolaire 2020 – 2021 ....19
- Horaire d'accueil à l'école....20
- Sécurité....20
- Surveillance....22
- Temps de Midi....23
- Assurances....23
- Éducation Physique....23
- Contacts avec l'école....23
- POUVOIR ORGANISATEUR....25
- CONSEIL DE PARTICIPATION....27
- ASSOCIATION DES PARENTS....27
- asbl Loisirs Actifs de Lonzée (ALLO)....28

**7. DISPOSITIONS FINALES....28**

**8. ACCORD DES PARENTS....29**

De la 1ère Maternelle à la 6ème Primaire,
De nos élèves, nous voulons faire
Des enfants épanouis
Qui, dans un cadre où il fait bon vivre
Et dans des classes conviviales, maîtriseront
De solides bases d'instruction.
Des enfants avec le sourire,
Qui sauront donner du sens
Et intégrer leurs connaissances.
Des enfants avec le regard vif des audacieux,
Qui, dans une école de Vie
Dans une école d'Envie
S'ouvriront sur la société
Pour mieux pouvoir s'y préparer.

# *BIENVENUE CHEZ NOUS !*

- École ouverte de 7 h 00 à 18 h 30.
- Repas chauds
- Garderies - Études dirigées.
- 5 classes maternelles - 8 classes primaires.
- Classes de dépaysement.
- Propositions de nombreuses activités extrascolaires culturelles et sportives (pendant la semaine et les vacances).
- Cours de Néerlandais dès la troisième maternelle.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- Ecole : Tél et Fax : 081/61.47.94 - G.S.M. : 0473/31.25.88
  E-Mail : vincentadam@skynet.be
- Mr Vincent ADAM : Tél : 081/ 61.41.05